

# Radios Associatives, il est urgent d'attendre...

**A l'issue des échanges menés conjointement depuis plusieurs mois avec la gouvernance de la plateforme de diffusion, les deux organisations représentatives du secteur des radios associatives, la CNRA et le SNRL, invitent leurs adhérents à ne pas se précipiter pour être « distribués » sur RadioPlayer.**

**En effet, malgré une communication de lancement très optimiste, de nombreuses incertitudes subsistent sur les conditions de diffusion des différentes radios par RadioPlayer, la nouvelle plate-forme gérée par la société COSMOS.**

Les deux organisations regrettent la fin de non-recevoir des gestionnaires actuels de RadioPlayer à leur demande de participer au tour de table. La CNRA et SNRL ont un rôle de conseil et d'accompagnement auprès de leurs adhérents, particulièrement utile lorsqu'il s'agit d'aborder de nouveaux types de diffusion numérique et complémentaire de l'actuel déploiement DAB+. La CNRA et le SNRL restent en attente des propositions de la société COSMOS.

Plus problématiques sont les nombreuses zones d'ombres constatées par les deux organisations dans l'accès et la mise en œuvre de la diffusion de chaque éditeur par RadioPlayer, notamment :

- Quelles sont les caractéristiques précises du ou des services proposés ?
- Les radios, en particulier associatives, sont-elles traitées sur un même pied d'égalité, entre elles et avec d'autres éditeurs locaux ?
- Les clauses des contrats de diffusion via RadioPlayer sont-elles compatibles avec les valeurs défendues par les radios associatives ?
- Comment seront exploitées les données sur les auditeurs écoutant les radios diffusées par RadioPlayer ? Cette exploitation permettra-t-elle de respecter leur vie privée ? Ces données ne seront-elles pas vendues, *in fine*, à des tiers marchands ou exploitées par les détenteurs de la licence RadioPlayer ?
- Pourquoi la version française de RadioPlayer, qui exploite une licence britannique existant depuis 10 ans, facture-t-elle un droit d'entrée pour frais techniques de 500 € HT par radio, puis une diffusion annuelle plancher de 500 € HT pour chaque programme, alors qu'Outre-Manche, RadioPlayer facture un service annuel de base à £ 109 (126,60 € HT) ? Quelle est la justification de ce tarif « continental » de base près de 4 fois supérieur à celui en vigueur en Grande-Bretagne ?
- Dans quelle mesure RadioPlayer peut-elle dès aujourd'hui revendiquer une place, demain prépondérante, parmi les offres concurrentielles de plateformes de diffusion sous protocole IP ?

Voilà déjà un premier ensemble de bonnes raisons, la CNRA et le SNRL rappellent qu'il existe d'autres plateformes, et conseille à ce stade aux radios associatives de ne pas se précipiter, de « *laisser un peu de temps au temps* », comme le font de nombreuses radios commerciales et associatives en Europe, afin d'obtenir les éclaircissements nécessaires auprès de RadioPlayer et de la société Cosmos.